

Pleins feux

Comment planifier votre avenir financier si vous êtes dans la soixantaine **P.2**

Planification financière

Une feuille de route pour votre confort financier **P.3**

Planification de la retraite

Trois conseils pour vous aider à prendre une retraite sans hypothèque. **P.5**

Le marché

Survol du marché **P.6**

De bons conseils PRINTEMPS 2018



Restez calme et continuez d'investir

Maintenir ses placements durant les fluctuations du marché est simple, mais pas toujours facile.

LES FLUCTUATIONS DES MARCHÉS boursiers sont assez imprévisibles. Par contre, l'effet de ces fluctuations sur le comportement des investisseurs est très souvent prévisible. L'instabilité récente des marchés vous donne donc l'occasion de vérifier votre niveau de tolérance par rapport au risque.

Les périodes de forte volatilité boursière, qui sont une source d'inquiétude, peuvent vous inciter à délaisser votre plan à long terme pour privilégier, à court terme, l'encaisse et d'autres placements liquides. Si vous êtes tenté de vous mettre à l'abri, demandez-vous si les événements qui font fluctuer le marché ou l'économie changent quoi que ce soit à vos objectifs à long terme. C'est sans doute peu probable.

Lorsque vous évaluez vos options, retenez bien ces principes :

Gérez le risque, n'essayez pas de l'éviter

Le risque ne devrait pas être un facteur à prendre ou à laisser. Essayez de trouver un juste milieu en optant pour un portefeuille offrant une approche équilibrée du point de vue du risque et du rendement. Évidemment, en réduisant votre exposition aux placements plus risqués, vous diminuez le risque global de votre portefeuille. Toutefois, un excès de prudence peut accroître votre exposition à d'autres risques, comme celui lié à la longévité (c'est-à-dire que vous pourriez survivre à votre épargne). Par conséquent, la clé de la réussite pour les placements à long terme consiste à viser un équilibre entre la croissance de votre épargne selon vos besoins et vos attentes et ce, grâce à une combinaison de

placements qui vous permettront d'avoir l'esprit tranquille.

Optez pour la diversification

Ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier, voilà ce qu'est la diversification. En fait, il s'agit d'une technique qui regroupe différents types de placements (actions, obligations ou encaisse) dans un portefeuille afin de réduire le risque. En misant sur des placements qui réagissent différemment aux événements et aux tendances économiques, soit une baisse ou une hausse de la valeur des titres, il est alors possible d'atténuer les effets négatifs des fluctuations du marché.

Investissez automatiquement et profitez des fluctuations du marché

Au lieu de craindre une correction du marché, considérez plutôt cet événement comme une bonne occasion d'acquérir des titres intéressants. Évidemment, il est toujours possible que la valeur de ces titres diminue davantage, mais vous pourriez alors considérer cela comme des placements « à prix réduit ». Or, il est encore plus avantageux d'investir de petites sommes à intervalles réguliers au moyen d'un programme de



2/3

des épargnants canadiens préfèrent investir dans des placements dont le **risque est minime ou nul**.

1/3

des épargnants canadiens acceptent un **certain niveau de risque** pour leurs placements.

Source : Banque Scotia : Marque mondiale et Observatoire clients, The Canadian Saving and Investment Mindset – "The Highlights", avril 2017.

61%



des Canadiens croient qu'ils surmonteront un ralentissement économique s'ils respectent leur plan financier.

Source : Rapport Ipsos Syndicated – Canadians and Financial Advice 2017.

prélèvement automatique des cotisations (PAC). Avec cette solution, vous n'avez pas à vous soucier du moment propice pour investir et vous épargnez sans même avoir à y penser.

Adoptez une vision d'ensemble

Soyez réaliste et modéré. Lorsque vous examinez les taux de rendement historiques, ne regardez pas uniquement les hausses. Bien qu'il soit pratiquement impossible de prévoir les prochaines hausses ou baisses rapides des marchés boursiers, un plan d'investissement judicieux peut vous donner l'assurance nécessaire pour traverser les périodes d'instabilité des marchés boursiers.

En examinant de près les points qui vous préoccupent, avec ou sans l'aide d'un conseiller, vous pourriez alors faire des choix plus judicieux pour vos placements, considérer votre portefeuille avec plus d'assurance et atteindre plus facilement vos objectifs. L'adoption d'une stratégie à long terme vous permettra de maintenir le cap sur vos objectifs durant les turbulences à court terme. Communiquez dès aujourd'hui avec votre conseiller de la Banque Scotia pour établir un plan qui vous convient. ■

Vous êtes plus riche que vous le croyez.™

 **Banque Scotia**™

PLEINS FEUX CINQUIÈME VOLET DE NOTRE SÉRIE

Comment planifier votre avenir financier si vous êtes dans *la soixantaine*

Qu'il s'agisse de prendre votre retraite à 65 ans ou de travailler un peu plus longtemps, vous voudrez sûrement que vos projets de retraite se concrétisent assez vite. Or, voici quelques conseils pour vous préparer à cette étape importante de votre vie.

Les choses à faire et à éviter dès l'âge de 60 ans :

À faire :

✓ **Examinez vos sources de revenus.** Les Canadiens épargnent durant toute leur vie active et à la retraite, cette épargne constitue leur revenu. Il est donc important de déterminer quelles seront les sources de revenus disponibles (prestations de régimes de gouvernements ou d'entreprise, comptes enregistrés et non enregistrés, compte d'épargne libre d'impôt – CELI) et de rencontrer un professionnel pour savoir dans quel ordre vous pouvez accéder à celles-ci.

✓ **Tenez compte de toutes les phases de la retraite.** Il faut considérer la retraite comme un processus en trois phases. Lors de la première phase, les dépenses sont généralement plus élevées en raison des voyages et des achats qui avaient été reportés durant la vie active. Durant la deuxième phase, les retraités vont plutôt passer du temps en famille ou avec des amis et ils adoptent une certaine routine. La troisième phase porte généralement sur la planification successorale, les soins de santé et les frais associés à ce volet.

✓ **Regroupez vos placements.** Certains investisseurs pourraient être tentés de répartir leurs placements entre plusieurs institutions financières en croyant qu'il s'agit là d'un moyen de diversification efficace, alors que cette façon de faire peut en fait

entraver la réalisation de leurs objectifs financiers à long terme. Par contre, le regroupement de vos placements auprès d'une seule institution financière peut offrir plusieurs avantages, tels qu'un portrait plus précis de votre situation pour atteindre vos objectifs financiers, une meilleure gestion de vos placements, une réduction du nombre de reçus fiscaux et des relevés de comptes, une diminution des frais de gestion, une diversification plus efficace et une efficacité fiscale maximale. Vous pouvez donc garder le cap sur vos objectifs en simplifiant vos placements et ce, grâce à un plan complètement intégré.

À éviter :

✗ **Acheter instinctivement une maison plus petite.** Selon un sondage auprès de Canadiens âgés de 55 à 64 ans, plus de la moitié d'entre eux envisagent de vendre leur maison pour financer leur retraite¹. Bien que cela puisse sembler une bonne idée en raison de la hausse importante des prix des maisons au cours des dix dernières années, le gain réalisé pourrait être moins élevé que prévu en raison des coûts additionnels, tels que les droits de mutation immobilière et les frais juridiques.

✗ **Rester vague au sujet d'un plan successoral.** Un plan successoral peut être un sujet délicat à aborder mais il est important d'en



Un Canadien sur quatre prévoit prendre sa retraite entre l'âge de **65 et 69 ans**

19 % entre 60 et 64 ans

10 % entre 55 et 59 ans

Source : Banque Scotia, Marque mondiale et Observatoire clients, Sondage sur les placements, 2017.

discuter avec les membres de votre famille, afin d'éviter des conflits potentiels entre ceux-ci plus tard. Il n'est pas nécessaire de donner tous les détails de votre plan mais il est bon que votre entourage connaisse bien vos volontés. Il est assez courant de choisir un membre de la famille comme exécuteur. Toutefois, vous devrez faire preuve de prudence pour choisir cette personne, car il s'agit d'un rôle qui comporte des responsabilités importantes et les deux parties doivent être à l'aise par rapport à cette décision.

✗ **Épuiser l'épargne pour la retraite.** Il est important d'épargner pour la retraite, mais il est tout aussi important d'utiliser judicieusement cet argent au cours des deux décennies ou plus qui constituent la période de la retraite. Selon une étude récente, les personnes âgées de 50 ans et plus déclaraient avoir épargné un montant approprié de revenu (soit environ 20 % annuellement) pour la retraite. Toutefois, ces mêmes personnes prévoyaient aussi retirer annuellement 15 % de leur fonds d'épargne-retraite, soit trois à quatre fois le taux qui est habituellement recommandé.² ■

¹ Sondage RE/MAX 2016 effectué par Léger, Rapport des tendances du printemps de RE/MAX.
² Enquête : Les Canadiens au bord de la retraite ont besoin d'aide pour leur avenir; Morneau Shepell, juillet 2016.

► **Lorsque vous franchissez le cap de la soixantaine, vous disposez d'une grande liberté pour faire ce que vous désirez, quand vous le voulez. Or, en rencontrant un conseiller de la Banque Scotia, vous saurez si vous avez les ressources financières requises pour cette nouvelle étape de votre vie.**

PLANIFICATION DES PENSIONS

Le moment propice pour recevoir les prestations des régimes de retraite publics

En plus de l'épargne personnelle et des régimes de retraite privés, les régimes de retraite publics, c'est-à-dire le Régime de pensions du Canada (RPC)/Régime de rentes du Québec (RRQ) et la Sécurité de la vieillesse (SV),

sont une source importante de revenu régulier pour les retraités du Canada.

La décision de recevoir les prestations du RPC/RRQ et de la SV à un certain âge est très importante sur le plan personnel et elle doit être mûrement réfléchie. Les retraités peuvent recevoir leurs prestations du RPC ou de la RRQ dès l'âge de 60 ans et ce, jusqu'à 70 ans. L'âge maximal pour demander les prestations de la SV est fixé à 70 ans. L'âge auquel les prestations des régimes publics (RPC/RRQ et SV) sont versées a un effet direct sur le revenu mensuel reçu. Plusieurs facteurs, tels que vos ressources financières et votre état de santé doivent donc être pris en considération.

Voici quelques questions sur la retraite :

1. Quand prévoyez-vous prendre votre retraite?
2. Avez-vous tenu compte de l'influence de votre âge sur le montant de vos prestations mensuelles?
3. Est-ce que votre plan financier tient compte des prestations gouvernementales et des options qui s'offrent à vous?
4. Est-ce que vous gérez vos sources de revenu pour limiter une « récupération » potentielle de la SV?
5. Si vous recevez plus tôt vos prestations du RPC/RRQ, est-ce que vous devriez cesser de travailler?



6. Est-ce que votre état de santé et votre espérance de vie influenceront le choix de la date à laquelle vous recevrez vos prestations?

PLANIFICATION FINANCIÈRE

Une feuille de route pour votre confort *financier*

Voyager, c'est souvent vivre des expériences palpitantes, mais c'est parfois aussi se sentir dépaycé, voire désorienté. Toutefois, une feuille de route vous permettra d'arriver à destination.



La planification financière, comme une feuille de route, peut vous aider à traverser les routes cahoteuses tout en évitant les erreurs de parcours et en repérant les culs-de-sac. Grâce à elle, votre itinéraire sera toujours le bon. Idéalement, un plan financier met en évidence vos besoins actuels et vos objectifs pour l'avenir. Le plan indique le bon trajet pour se rendre (à temps) et les points de repère importants pour toujours être sûr d'être sur la bonne

voie. Cela dit, il n'y a pas deux personnes pareilles, et la vie prend parfois des détours; votre plan peut donc être aussi simple ou aussi complet que vos besoins l'exigent.

La planification financière peut prendre plusieurs formes. Certaines ne vous concernent peut-être pas pour le moment, mais tout peut changer dans la vie. Un spécialiste vous aidera à savoir ce qui peut influencer votre situation.

...suite

Une feuille de route pour votre confort financier – suite

► Voici quelques aspects à envisager pour votre feuille de route.



Ce que vous gagnez est une chose... Ce que vous dépensez en est une autre.

Déterminer combien d'argent vous avez et à quoi vous l'employez ne signifie pas devenir grippe-sous ou sacrifier votre cappuccino quotidien, votre souper en ville hebdomadaire, vos vacances annuelles ou les autres petits plaisirs de la vie. Il s'agit plutôt de trouver les meilleures façons de consacrer ce que vous avez à ce qui vous importe le plus. Pour commencer, pourquoi ne pas faire la liste de vos revenus et de vos dépenses, pour dénicher les nids-de-poule potentiels sur votre trajet? Cette liste peut aussi révéler des occasions de rentrées d'argent pouvant libérer des fonds pour d'autres objectifs. Elle vous fournira des détails grâce auxquels vous pourrez savoir si vous pouvez conserver votre train de vie actuel.



Pourquoi mettre tous vos œufs dans le même panier?

Tomber sur du mauvais temps pendant un voyage, c'est toujours possible. La répartition de votre épargne peut vous aider à atténuer les risques sans perdre de vue vos objectifs de placement. De plus, vous risquez moins de tomber dans le piège qui consiste à essayer d'anticiper le marché.



La mort... et les impôts. On ne peut éviter ni l'un, ni l'autre.

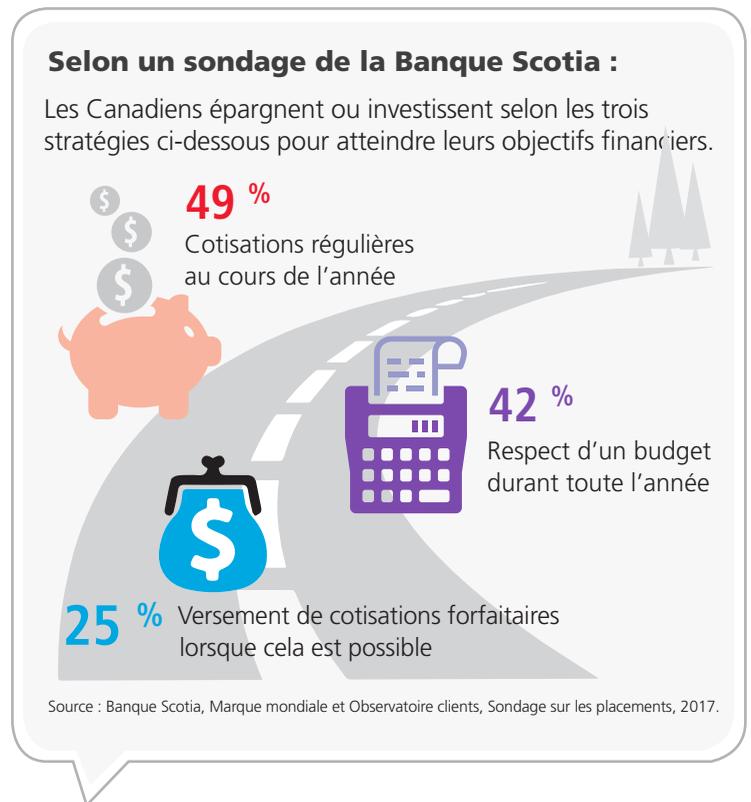
Un mode de vie sain peut prolonger la vie, un bon plan financier établit des moyens de réduire ou reporter les impôts, maintenant et plus tard. Les stratégies sont nombreuses, comme le report des gains en capital, le fractionnement du revenu de retraite, le partage des prestations du Régime de pensions du Canada (RPC) ou du Régime de rentes du Québec (RRQ), les cadeaux en argent à des enfants mineurs, les fiducies testamentaires et les placements fiscalement avantageux, tels que les fonds communs catégorie de société.



Tranquillité d'esprit

Votre situation peut changer en cours de route. Bien que certaines étapes importantes de la vie (mariage, enfants) soient des occasions de réjouissance, il n'en faut pas moins évaluer quelle incidence elles ont sur votre parcours. Au fil des ans, vous, ainsi que votre partenaire, réussirez à épargner et à bâtir votre foyer. Toutefois, vous voudrez aussi assurer la sécurité de votre famille.

C'est un sujet difficile à aborder, mais votre vie arrivera un jour à sa fin. Il est donc important de mettre de l'ordre dans vos affaires financières et juridiques. Votre feuille de route financière doit comprendre un testament à



jour dans lequel vous indiquez des décisions objectives et financièrement solides, qui sont conformes à vos souhaits. Votre plan financier peut vous aider à déterminer les meilleures façons de transférer votre patrimoine à plusieurs générations ou à divers membres de votre famille, à choisir le bon liquidateur et le bon fiduciaire pour votre succession, à intégrer des dons de bienfaisance, et à gérer l'homologation et d'autres incidences fiscales. Si vous possédez une entreprise, votre feuille de route vous aidera aussi à comprendre comment réussir le transfert de votre entreprise à la relève.



Choisir votre destination

Certains aspects de la planification financière ne s'appliquent peut-être pas à votre situation actuelle, mais à mesure que votre patrimoine s'accroît et que vous franchissez diverses étapes de la vie, vous pourrez adapter votre plan en fonction de l'évolution de vos besoins. Votre conseiller de la Banque Scotia peut vous aider à créer votre feuille de route et, en le rencontrant chaque année, vous aurez l'assurance d'aller dans la bonne direction. ■

PLANIFICATION DE LA RETRAITE

Trois conseils pour vous aider à prendre une retraite *sans hypothèque*

Nous avons tous des objectifs financiers uniques, mais un objectif est partagé par la plupart des Canadiens : éliminer leurs dettes avant la retraite.



L'endettement constitue un souci majeur pour les Canadiens et il ne fait aucun doute que beaucoup d'entre eux aimeraient être libres de dettes au moment de la retraite, particulièrement en ce qui concerne un prêt hypothécaire. Il s'agit là d'un objectif judicieux, parce que la période de la retraite exige une gestion rigoureuse des revenus.

Pour atteindre cet objectif, voici trois conseils simples :

¹ Statistique Canada, 2014.

1 Augmentez la périodicité de vos versements.

- En effectuant des versements à la quinzaine ou hebdomadaires, au lieu de versements mensuels, vous pouvez réduire la durée de votre prêt hypothécaire et rembourser celui-ci plus tôt.
- La Banque Scotia vous offre plusieurs outils en ligne, des vidéos et des articles pour vous aider à modéliser vos scénarios et trouver la solution qui vous convient le mieux. Par exemple, notre calculateur **Sans hypothèque plus vite** vous permet d'évaluer comment atteindre plus vite vos objectifs de remboursement du prêt hypothécaire.

2 Augmentez le montant de vos versements mensuels.

- Plusieurs prêts vous permettent d'augmenter le montant de votre versement chaque année, jusqu'à un montant maximum établi selon les caractéristiques de votre prêt hypothécaire. Si cette option vous convient, augmentez le montant de vos versements. Vous constaterez à quel point votre amortissement changera.

3 Profitez des versements anticipés.

- Faites des paiements forfaitaires. La plupart des prêts vous permettent de faire des versements anticipés sous forme de

paiements forfaitaires, jusqu'à un montant maximum établi. Ces versements anticipés, modestes ou importants, sont appliqués directement au principal du prêt et réduisent immédiatement votre solde hypothécaire.

L'élimination de vos dettes avant votre départ à la retraite peut constituer un défi de taille, mais notez que près de 32 % des Canadiens âgés de 65 ans et plus sont libres de dettes¹. Ils ont probablement atteint cet objectif grâce à de bonnes décisions d'emprunt, au refus de l'endettement trop élevé et aux conseils d'un conseiller en finances personnelles.

Si vous êtes sur le point de prendre votre retraite, il est encore temps de réduire ou de rembourser intégralement vos dettes. Rencontrez votre conseiller de la Banque Scotia pour revoir vos plans de retraite. Vous pourrez alors établir une stratégie conforme à vos objectifs d'emprunt et de placements et savoir comment atteindre ceux-ci. ■



Six Canadiens sur dix ont changé leurs habitudes afin de réduire leurs dépenses courantes.

Source : Nielsen, Enquête en ligne mondiale sur l'indice de confiance des consommateurs, T2/2017 – Canada.

Les cinq principales façons d'économiser :



59 %
Réduction des dépenses pour les vêtements



55 %
Réduction des dépenses de repas pris à l'extérieur



51 %
Réduction des dépenses liées aux divertissements à l'extérieur du foyer



51 %
Réduction des dépenses liées aux services publics



48 %
Choix de produits alimentaires plus abordables

Vous êtes plus riche que vous le croyez.^{MD}

 **Banque Scotia**^{MD}

LE MARCHÉ

Survol du marché

(Premier trimestre 2018)

Les marchés ont été malmenés par les discussions sur les tarifs.

Malgré un début prometteur au début de l'année, la plupart des marchés boursiers des pays industrialisés ont terminé le premier trimestre en affichant des pertes. La perspective qu'une guerre commerciale ralentisse la croissance économique mondiale et la poursuite des négociations sur l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) ont dominé les manchettes. Plusieurs déclarations du président américain Donald Trump au sujet des droits de douane et des accords commerciaux ont nettement fait grimper la volatilité boursière et ont contribué au recul de l'indice S&P 500 (-0,76 %) et de l'indice composé S&P/TSX (-5,19 %).

La Banque du Canada s'abstient de relever ses taux.

La Banque du Canada (BdC) a maintenu son taux directeur à 1,25 % en février, précisant que « la situation concernant les politiques commerciales constitue une source d'incertitude importante et grandissante ». La BdC a indiqué que les perspectives économiques pourraient éventuellement justifier d'autres hausses des taux d'intérêt, mais qu'il faudrait maintenir un certain degré de détente monétaire afin que l'économie continue de tourner près de son potentiel et que l'inflation demeure à la cible. La BdC a également fait savoir qu'elle ferait preuve de circonspection dans le relèvement éventuel des taux d'intérêt. En réaction, le dollar canadien a plongé à son niveau le plus faible depuis juillet 2017 et il s'est déprécié de 2,4 % par rapport au dollar US à la fin du trimestre.

Les marchés émergents ont surpassé les marchés des pays industrialisés.

Malgré la volatilité accrue des marchés, les actions des marchés émergents ont fait bonne figure durant un trimestre décevant. Ainsi, l'indice MSCI Marchés émergents a progressé de 1,24 %, la majeure partie de ces gains provenant d'un mois de janvier dynamique. Les marchés importants de l'indice, soit ceux du Brésil, de la Chine et de la Corée, ont été parmi les plus performants au cours de l'année dernière et les secteurs sensibles à l'économie, tels que ceux des technologies de l'information, des matériaux et des sociétés industrielles, ont été en tête des rendements. ■

Vous êtes plus riche que vous le croyez.^{MD}



^{MD} Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence. © Gestion d'actifs 1832 S.E.C., 2018. Tous droits réservés.

Dans le présent document, « spécialiste en placement de la Banque Scotia » désigne un représentant en fonds communs de placement de Placements Scotia Inc. et « conseiller de la Banque Scotia » désigne un représentant en fonds communs de placement ou, au Québec, un représentant de courtier en épargne collective de Placements Scotia Inc. Lorsque vous achetez des fonds communs ou d'autres placements auprès de Placements Scotia Inc., vous traitez avec des employés de Placements Scotia Inc. qui peuvent aussi être employés de la Banque Scotia et, par conséquent, vendre d'autres produits et services financiers. Les activités menées pour le compte de la Banque Scotia uniquement ne concernent pas Placements Scotia Inc. et ne relèvent pas de sa responsabilité. La Banque Scotia désigne La Banque de Nouvelle-Écosse ainsi que ses filiales et sociétés affiliées, dont Gestion d'actifs 1832 S.E.C. et Placements Scotia Inc.

Ce document a été préparé par Gestion d'actifs 1832 S.E.C. à titre indicatif seulement. Les opinions exprimées à propos d'un placement, d'une économie, d'une industrie ou d'un secteur de marché donné ne sauraient être considérées comme une intention de négociation d'un fonds commun géré par Gestion d'actifs 1832 S.E.C. En outre, ces opinions ne doivent pas être vues comme des conseils en placement ni comme des recommandations d'achat ou de vente. Elles peuvent par ailleurs changer en tout temps, selon les marchés et d'autres conditions, et nous n'assumons aucune responsabilité à leur égard.

Les renseignements fournis dans ce document, notamment sur les taux d'intérêt, les conditions des marchés, les règles fiscales et d'autres aspects des placements, peuvent être modifiés sans préavis, et Gestion d'actifs 1832 S.E.C. n'est pas responsable de leur mise à jour. Dans la mesure où il contient des renseignements provenant de tiers, ces derniers sont jugés exacts et fiables à leur date de publication, mais Gestion d'actifs 1832 S.E.C. ne les garantit pas comme tels. Aucun élément de ce document ne constitue une promesse ou une déclaration quant à l'avenir. Les investisseurs qui prévoient mettre en œuvre une stratégie devraient s'adresser à leur propre conseiller professionnel pour obtenir des conseils de placement adaptés à leurs besoins. Ainsi, il sera tenu compte de leur situation et les décisions seront prises d'après l'information la plus récente.

Les Fonds Scotia^{MD} et les Fonds Dynamique^{MD} sont gérés par Gestion d'actifs 1832 S.E.C., une société en commandite dont le commandité est détenu en propriété exclusive par La Banque de Nouvelle-Écosse. Les Fonds Scotia et les Fonds Dynamique sont offerts par Placements Scotia Inc. ainsi que par d'autres courtiers et conseillers. Placements Scotia Inc. est détenue en propriété exclusive par La Banque de Nouvelle-Écosse et est membre de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels.

Un placement dans des fonds communs de placement peut donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant de faire un placement. Les parts de fonds communs de placement ne sont pas garanties ni assurées par la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) ni aucun organisme public d'assurance-dépôts. Leur valeur fluctue fréquemment, et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur.